

REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES

(Exécution de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil communautaire se réunira le :

**Vendredi 25 janvier 2019 à 20h
en Mairie d'Ozoir-la-Ferrière
salle du Conseil municipal
45 avenue du Général-de-Gaulle**

Numéro de rapport	Ordre du jour	Rapporteur
	Communication du procès-verbal succinct du Conseil communautaire du 11 décembre 2018	Jean-François Oneto
	Communication du Président sur le Pacte financier et fiscal	Jean-François Oneto
ADMINISTRATION GENERALE		
001	Définition de l'intérêt communautaire : compétence construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire	Jean-François Oneto
FINANCES - FISCALITE		
002	Approbation du règlement d'attribution des fonds de concours : délibération cadre	Guy Desamaison
003	Fonds de concours : attribution à la commune de Tournan-en-brie	Guy Desamaison
004	Fonds de concours : attribution à la commune de Gretz-Armainvilliers	Guy Desamaison

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 19 janvier 2019

Jean-François ONETO
Président de la Communauté de communes
Les Portes briardes entre villes et forêts
Maire d'Ozoir-la-Ferrière
Conseiller départemental de Seine-et-Marne

